

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 05 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents :

- Mmes RIETMANN Odette, GAUTHIER Christelle, LAMBOLEY Stéphanie, Mme GAILLARD Karine
- M. MARCHAL F. Maire, Mrs ALLIOT Benoît, BARBE Sylvain, LETHO Alexandre, BARBE Dominique MARCHAL Luc.

Secrétaire de séance : Mme GAILLARD Karine

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Attribution des 2 terrains communaux
- Convention d'assistance technique avec le département de la Haute-Saône
- Indemnités de la Trésorière
- Approbation modification des statuts du SIEVO
- Mise en vente des acacias de la voie ferrée
- Suite à donner au compte rendu de M. DUCROT
- Questions diverses

1/ Attribution des 2 terrains communaux

Suite au non renouvellement du bail de location par Madame LEBERVET, 2 terrains communaux sont à louer.

La Mairie a reçu 3 demandes.

Le conseil municipal après tirage au sort, décide d'attribuer :

- la parcelle AC 509 (35.10 ares) à Mme PONCOT
- la parcelle ZE 608 (67.91 ares) à M. et Mme TOPENOT

Vote à l'unanimité.

2/ Convention d'Assistance Technique avec le département de la Haute-Saône / Domaine de l'eau : assainissement collectif

Suite à l'adoption de la loi sur l'eau de 2006, une convention avec le département doit ainsi être formalisée. Elle définit le contenu de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Cette assistance porte sur l'exploitation de la station d'épuration mais aussi sur le réseau de collecte. Le nouveau cadre réglementaire ne permet plus la gratuité de cette aide, pour autant les couts votés par le Conseil départemental tiennent compte d'une solidarité rurale et de l'aide apportée par l'Agence de l'Eau au Département pour cette mission. Cette mission, de par la loi, reste en dehors du champ concurrentiel.

Le Département nous propose une convention. Le barème défini pour la rémunération est :

- collectivité dont la population DGF est inférieure ou égale à 167 hab : 50€/an
- collectivité dont la population DGF est supérieure à 167 hab : 0.30€/hab/an

Le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique avec le Département de la Haute Saône dans le domaine de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- ✓ APPROUVE la convention d'assistance technique avec le Département de la Haute Saône dans le domaine de l'assainissement collectif
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette dernière

Vote à l'unanimité

3/ Indemnités de la Trésorière

➤ concernant **l'indemnité de conseil et de confection du budget**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un arrêté interministériel du 16/12/1983 permet d'allouer une indemnité de conseils aux receveurs des communes et établissements locaux.

Vu cet arrêté et vu les prestations fournies par le receveur, le conseil municipal décide à 6 voix contre et 4 voix pour, de ne pas attribuer l'indemnité de conseil et de confection du budget au receveur, Madame Elisabeth OBELLIANNE.

4/ Approbation modification des statuts du SIEVO

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) a sollicité son adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour les communes de VALAY et VENERE.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la CCVG pour les communes de VALAY et VENERE au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et approuve les nouveaux statuts.

5/ Mise en vente des acacias de la voie ferrée

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte de vendre les acacias situés près de l'ancienne voie ferrée vers les remblais des travaux d'assainissement. Une affiche sera créée à cette occasion, pour les habitants intéressés.

Vote à l'unanimité.

6/ Suite à donner au compte rendu de M. DUCROT

M. DUCROT a établi un premier compte rendu suite à sa visite du village. Il a joint à ce document, un questionnaire à remplir par l'ensemble des membres du conseil municipal ceci afin d'établir un pré-projet. Ce pré-projet sera présenté lors d'une 2^e réunion à la Mairie en présence des conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier du département : nécessité de déblayer les accotements de la départementale. M. le Maire se renseigne pour trouver une personne pour couper le bois et le débarrasser.
- Le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau électrique établi par M. Fleurotte du SIED. Le devis s'élève à environ 55 000€ en tant que reste à charge pour la commune. Quelques modifications du projet sont à apporter, avant de signer le devis.
- Le numérique : Haute-Saône numérique prévoit le raccordement jusqu'aux habitations d'ici 2020. Pour Sornay le projet est prévu pour fin 2018 – début 2019. Le Maire rappelle le coût de 9€ / habitant supporté par la Communauté de Commune du val Marnaysien pendant 10 ans.
- Un Devis a été demandé pour l'entretien des pompes à chaleur à l'entreprise PALISSOT. Validé par le Conseil Municipal.
- Réforme des rythmes scolaires : on se dirige pour 4 jours / semaine, puisque 12 conseils d'Ecole sur 13 ont voté dans ce sens.
- Formation pour les défibrillateurs : 6 Sornaysiens sont inscrits. La formation organisée par la croix rouge aura lieu prochainement.

Fin de séance : 23h15